ASSEMBLÉE NATIONALE

19 janvier 2007

DISPOSITIONS RELATIVES À L'OUTRE-MER - (n° 3405)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° 105

présenté par
M. Quentin,
rapporteur au nom de la commission des lois

ARTICLE 4

Dans l'alinéa 20 de cet article, substituer aux mots :

« premier alinéa »,

les mots :

« deuxième alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.